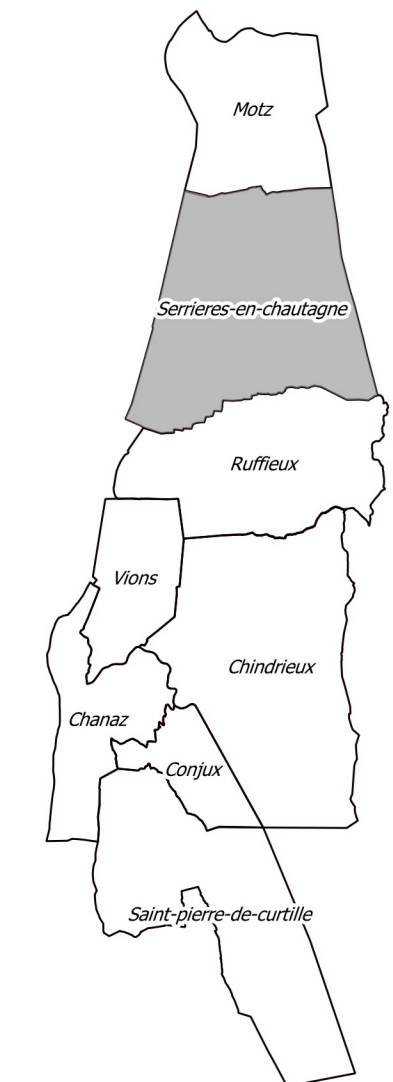




SERRIERES-EN-CHAUTAGNE



Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/06/2022 approuvant le PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne

Le Président
Renoud Beretti

ÉCHELLE 1:6 400	PROCÉDURES		
	ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
 N 0 200 400 600 800 m	Arrêté le		
	25/02/2020		
	Approuvé le		
	21/06/2022		

- Zonage**
- Zone humide à protéger
 - Zone humide RAMSAR à protéger
 - Zone NATURA2000
 - Zone ZNIEFF type I
 - Site inscrit
 - Corridor biologique
 - Secteur de vigne à protéger
- Prescriptions au titre de l'article L151-23 du CU**
- Zone humide à protéger
 - Zone humide RAMSAR à protéger
 - Zone NATURA2000
 - Zone ZNIEFF type I
 - Site inscrit
 - Corridor biologique
 - Secteur de vigne à protéger
- Prescriptions au titre de l'article L151-34 1° du CU**
- Inconstructibilité (galeries souterraines)
- Informations**
- Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable
 - Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
 - Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
 - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (nuisances sonores voie ferrée)
 - Périmètre de 500 m de protection des monuments historiques
 - Zone d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol R151-53 4°
 - Bâtiment agricole
 - Viarhona ; itinéraire doux à aménager au titre de l'article R151-38
- Cadastre**
- Parcelle
 - Bâti dur
 - Bâti léger
 - Lac et rivière
 - Voie ferrée

